

VENTES		LOCATIONS
<u>Prix de vente</u>	<u>Honoraires TTC</u>	<u>Locaux d'habitation (loi 1989 & loi ALUR) :</u>
Jusqu'à 59 999 €	5 000 €	- charge locataire :
60 000 € - 79 999 €	6 000 €	♦ 8 € TTC par m ² de surface louée : visite, constitution du dossier, rédaction du bail
80 000 € - 99 999 €	7 000 €	♦ 3 € TTC par m ² de surface louée : établissement de l'état des lieux
100 000 € - 119 999 €	8 000 €	- charge propriétaire :
120 000 € - 149 999 €	9 000 €	♦ entremise et négociation : /
150 000 € - 199 999 €	10 000 €	♦ 8 € TTC par m ² de surface louée : visite, constitution du dossier, rédaction du bail
200 000 € - 249 999 €	12 000 €	♦ 3 € TTC par m ² de surface louée : établissement de l'état des lieux
250 000 € - 299 999 €	14 000 €	<u>Locaux commerciaux :</u>
300 000 € - 399 999 €	16 000 €	♦ (1 an de loyer TTC x 3) x 5 % : charge locataire
400 000 € - 499 999 €	20 000 €	♦ (1 an de loyer TTC x 3) x 5 % : charge propriétaire
Au-dessus de 500 000 €	30 000 €	<u>Location de garage ou parking :</u>
		♦ 120 € TTC : charge locataire
		♦ 120 € TTC : charge propriétaire
		<u>Cas particuliers :</u>
		<i>En cas de prestation unique : prix affiché - En cas de prestations multiples : prix sur devis</i>
		GESTION LOCATIVE : 7 % HT des sommes encaissées

Les honoraires affichés sont un montant ou un % maximum - Transactions immobilières : Honoraires à la charge de l'acquéreur
 En cas de délégation de mandat, le montant des honoraires est celui du mandat d'origine. Il est précisé que pour les avenants et les nouveaux mandats se rattachant aux mandats signés avant le 01.01.2018, les honoraires ne pourront pas être supérieurs à ceux figurant sur les mandats initiaux.

Barème applicable à compter du 1^{er} Janvier 2018